



**EMPLOYÉS - CADRES - JOURNALISTES - OUVRIERS**

Cher-es Lecteurs, annonceurs et ami(e)s,

Vous avez dû entendre parler de la situation de votre quotidien régional. En effet, les salariés subissent des plans sociaux depuis de nombreuses années. Aujourd'hui, nous sommes en situation de redressement judiciaire depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016. Dans le cadre des dispositions des articles L.631-13, L.631-22 et L.642-1 et suivants du Code de commerce, une recherche de candidats repreneurs et d'offres de reprise du fonds de commerce et des actifs a été décidée le 29 septembre 2016 au Tribunal de commerce de Rouen.

Trois offres ont été déposées :

- La continuité du Président actuel avec un PSE de 31 personnes qui fait suite à un plan de départs volontaires de 31 personnes en juin 2016.
- Une offre de reprise en cession par le groupe belge Rossel qui édite notamment La Voix du Nord, avec un PSE de 41 personnes et qui prévoit aussi un PSE dans son groupe.
- L'offre de reprise en cession par les salariés sous forme de SCIC (voir document joint) avec reprise de l'ensemble des salariés. Leur volonté étant de rompre avec un actionariat unique et destructeur d'emplois.

**C'est pourquoi aujourd'hui nous vous sollicitons à soutenir cette coopérative par l'acquisition de part(s) sociale(s) ou sous forme de don, ou encore dans cette période de fête pour offrir une ou des parts sociales (actions) à une ou des personnes de votre choix qui deviendront actionnaires de nos titres.**

Je m'engage à prendre ..... parts sociales X 50 € = .....  
et/ou

Je fais un don de : ..... €

Signature



J'offre ..... parts sociales X 50 € = ..... à : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Prénom : ..... Nom : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Merci de retourner cet engagement accompagné de votre règlement à l'ordre de : SCIC Paris-Normandie et La Presse Havraise à l'adresse suivante : Véronique CHRISTOL 45, rue Dumont 76300 SOTTEVILLE-LES-ROUEN.

**Cette somme sera encaissée le 5 janvier 2017, bloquée sur un compte jusqu'à décision du tribunal de commerce de Rouen et restituée si le TCR décide ne pas retenir notre SCIC.**